

*Terres territoriales—Loi*

[Français]

**M. C.-A. Gauthier (Roberval):** Monsieur l'Orateur, en écoutant tout à l'heure le secrétaire parlementaire et en parcourant ce bill, j'étais convaincu que ce dernier touchait exclusivement les employés, les fonctionnaires du gouvernement dans les Territoires du Nord-Ouest. Et je pensais que ce bill, si l'on considère seulement les employés du gouvernement, les fonctionnaires dans les Territoires du Nord-Ouest, n'avait qu'une portée très restreinte. On dit tout simplement dans le bill que les employés ne pourront pas devenir actionnaires d'une compagnie qui va s'occuper par exemple de biens fonciers, de mines, pour faire l'acquisition de tels biens fonciers.

Pour ma part, monsieur l'Orateur, je pensais à la province de Québec. Je dirai un mot tout à l'heure des propos du député de Yukon (M. Nielsen). Si le bill restait tel quel pour les fonctionnaires—et quand je dis fonctionnaires, je ne parle pas des propriétaires, des habitants de l'endroit—je crois qu'on aurait dû aussi interdire aux fonctionnaires d'appartenir à toute compagnie qui fait commerce dans les Territoires du Nord-Ouest.

● (1520)

On a dû entendre parler de l'enquête actuellement en cours dans le Nord du Québec, enquête faite par le gouvernement provincial. On n'ira pas loin, parce que je me rends compte que ce sont des fraudeurs qui enquêtent sur d'autres fraudeurs dans le même parti. Mais tout cela existe parce qu'il y a des conflits d'intérêts au niveau du fonctionnarisme. Des fonctionnaires s'enrichissent à même le gouvernement provincial ou fédéral, et c'est tellement bien combiné qu'ils ont leur porte-parole ici à Ottawa, à Québec, dans notre région. Il n'est pas possible de «démantibuler» cela, monsieur l'Orateur. C'est tout combiné, comme on dit en bon Canadien. Ça empoche à l'année. Ensuite, on croit que l'argent voté va aux Indiens, aux Esquimaux, aux Inuits, alors que ce sont les fonctionnaires qui empochent le gros morceau.

**Une voix:** Hein!

**M. Gauthier (Roberval):** Il y en a un qui dit: «Hein!» Oui, belle surprise. Il le sait très bien.

Monsieur l'Orateur, voilà pourquoi je dis que le bill, dans sa première partie, ne va pas assez loin. On devrait aussi légiférer sur les fonctionnaires qui sont actionnaires de compagnies de commercialisation, de motoneiges, d'armes de toutes sortes, et qui profitent indirectement de cela, qui triplent leur salaire parce qu'ils ont l'avantage de faire partie de ces compagnies-là.

Le bill ne vise que les fonctionnaires du Yukon. J'entendais parler, tout à l'heure, le député de Yukon. Il nous a appris beaucoup de choses cet après-midi, parce que je ne croyais pas du tout que les habitants du Yukon ne pouvaient pas devenir un jour propriétaires de leur lopin de terre. Cela est fantastique, monsieur l'Orateur. C'est aussi fantastique que lors de la réforme agricole, dans notre territoire, où un tiers des terres ont été supprimées par des gens qui n'avaient jamais vu une terre et qui disaient: «Ces terres-là ne sont pas bonnes pour la culture». Il s'agissait de terres cultivées par la deuxième génération d'agriculteurs, monsieur l'Orateur, et on les a déclarées incultes.

A mon avis, le problème du Yukon est beaucoup plus grave qu'on pense, et c'est pourquoi je donne raison au député de Yukon qui a dit certaines choses au sujet des propriétaires du Yukon, des gens qui habitent le Yukon, parce que je ferai ici une distinction entre certains fonc-

[M. Nielsen.]

tionnaires: il y a les fonctionnaires de la région au Yukon, et il y a ceux qui sont hors région. Or, il est bien entendu que les fonctionnaires hors région ne doivent pas avoir le droit d'acheter des actions de ces compagnies ou de participer aux transactions. Mais c'est une tout autre chose quand on parle d'un habitant du Yukon, monsieur l'Orateur. Je pense que ceux qui vivent au Yukon devraient avoir le droit de propriété comme nous l'avons dans nos régions.

Je ne dis pas qu'ils devraient prendre le contrôle pour être actionnaires des mines, par exemple, mais je pense qu'on devrait leur laisser certains droits. Et je crois qu'ici la loi est trop restrictive parce qu'elle considère sur un pied d'égalité tous les fonctionnaires qui demeurent au Yukon, les fonctionnaires qui demeurent ici à Ottawa puis qui sont allés au Yukon, ou dans une autre province, au nom du gouvernement, pour y gagner leur vie. Monsieur l'Orateur, je dis tout simplement que ce bill sera déféré au comité permanent de la Chambre, mais il va falloir absolument y apporter des amendements. Il ne fait pas du tout l'affaire du Yukon, et il ne protège pas du tout les fonctionnaires, où qu'ils soient.

[Traduction]

**L'hon. W. G. Dinsdale (Brandon-Souris):** Monsieur l'Orateur, le débat de ce soir montre déjà à l'évidence que l'utilisation des terres au Nord du 60° parallèle comporte de nombreuses anomalies.

Bien que l'on parle beaucoup de la dernière frontière du Canada et que tous les Canadiens semblent aujourd'hui admettre l'idée de l'exploitation du Nord, le gouvernement garde, au sujet de l'utilisation des terres territoriales, une position dont le député du Yukon (M. Nielsen) a montré tout le ridicule: le gouvernement s'en tient à un contrôle sévère et à un monopole absolu et va jusqu'à interdire complètement l'exploitation agricole des terres du Yukon et des Territoires du Nord-Ouest.

Je me souviens que, lorsque j'étais titulaire de ce portefeuille, nous tentions de mettre un peu plus d'humanité dans les innombrables communications interministérielles et nous plaçons en en-tête de nos notes de service la légende suivante: «Malheur à qui se complait dans les biens acquis et ne les fait pas fructifier». C'est précisément la politique que semble préconiser le bill dont nous sommes saisis cet après-midi. Il ne résout aucun des problèmes posés par l'interdiction d'utiliser les terres territoriales. Bien entendu, il est inutile de parler de la pagaille administrative qui a caractérisé les déclarations sur l'utilisation des terres depuis que le Canada a finalement commencé à s'intéresser à l'exploitation de son vaste patrimoine septentrional.

Au moment de la création du ministère des Affaires du Nord, feu le très honorable Louis Saint-Laurent a déclaré que pendant trop longtemps le Canada s'était occupé de façon distraite de développer les régions du Nord. Je suis certain qu'on ne peut songer à autre chose quand on lit le bill S-20 dont nous sommes saisis cet après-midi.

Je voudrais appuyer certaines des vues exprimées par le député du Yukon à l'égard de l'approche purement administrative concernant l'exploitation agricole dans le Nord du Canada. Il n'existe aucune politique agricole au nord du 60° parallèle. Quel a été le résultat du décret rendu par César Auguste le 10 janvier dernier et mettant fin à l'utilisation des terres de la Couronne à des fins agricoles, tant au Yukon que dans les Territoires du Nord-Ouest? Je pense que l'absurdité de la situation nous en est clairement apparue.